

## **Vacance de fonctions - Directeur ou directrice de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie)**

Les fonctions de directeur ou de directrice de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen sont déclarées vacantes au 30 novembre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, le directeur ou la directrice est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment :

- un curriculum vitae ;
- une notice des titres et travaux ;
- une déclaration d'intention ;

doivent parvenir jusqu'au vendredi 22 mai 2026 18h00 heure de Paris, à Madame la directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 685 avenue de l'université, BP 08, 76801 Saint-Etienne du Rouvray Cedex. Ces éléments seront à communiquer obligatoirement par voie électronique à l'adresse [service-juridique@insa-rouen.fr](mailto:service-juridique@insa-rouen.fr), et pourront être doublés d'un envoi papier si le candidat ou la candidate le souhaite.

Dans ce même délai, les candidats ou candidates doivent adresser une copie de leur dossier au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier – Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements – Département du dialogue stratégique contractuel (DEGSIP B1-1) exclusivement par courrier électronique à [contrat@enseignementsup.gouv.fr](mailto:contrat@enseignementsup.gouv.fr).

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue aux articles L122-2 et suivants du code général de la fonction publique. Cette déclaration sera demandée au candidat ou à la candidate retenue par le conseil d'administration.

Les candidats ou candidates peuvent obtenir toutes informations sur l'Institut, son environnement, les fonctions de directeur et la procédure de sélection :

- Sur le site [www.insa-rouen.fr](http://www.insa-rouen.fr), et notamment la page <https://www.insa-rouen.fr/insa-rouen-normandie/nomination-directeur> ;
- Par courriel adressé à [service-juridique@insa-rouen.fr](mailto:service-juridique@insa-rouen.fr)